

Chapitre 5 – Parité hommes-femmes et microfinance : le niveau macro

MCours.com

5.1 Introduction

Dans certains pays, le niveau macro concerne les politiques nationales qui gouvernent les activités de microfinance. Il comprend la législation et les réglementations qui influencent les activités des IMF mais aussi les individus en tant qu'entrepreneurs ou emprunteurs. Dans le contexte de l'alimentation et de l'agriculture, les programmes microfinanciers sont souvent localisés dans les zones rurales. Les politiques agricoles nationales, en relation avec la politique du secteur financier peuvent déterminer une politique financière agricole et rurale.

De nombreuses politiques nationales sont modelées par l'environnement macroéconomique global. Les questions qui déterminent la globalisation de l'économie mondiale et l'intégration économique actuelle créent un nouvel environnement opérationnel pour la production, la distribution et les échanges commerciaux. Les traités commerciaux et les traités sur les services financiers au niveau global conduisent à des changements majeurs dans le domaine de l'économie domestique qui ont des conséquences au niveau local.

La capacité d'une personne à fonctionner comme une économie individuelle, c'est-à-dire d'être capable d'établir des contrats volontaires d'échange de biens et de services, est souvent déterminée par l'État. Dans ce contexte, le genre est une variable fondamentale de la production, de la distribution des ressources et de la prise de décision au niveau familial, au sein de la communauté et dans des sphères sociales plus larges (Coelho et Coffrey, 1996). L'égalité des droits entre les hommes et les femmes signifie souvent que les gouvernements devront réaliser une législation ciblée qui facilite la participation des femmes.

Si les politiques reconnaissent explicitement les limites de l'approche durable de la microfinance pour la réduction de la pauvreté (Hulme et Mosley, 1996 ; Marr, 1999), toute politique de microfinance en faveur de cette dernière peut être intégrée et servir d'appui à d'autres politiques et activités directement orientées vers les pauvres. Par exemple, dans les pays avec des Plans nationaux d'action contre la pauvreté (en Ouganda, au Ghana, au Mozambique) où il existe des facteurs de production de la part des parties prenantes de la microfinance, il sera important de souligner ce que la microfinance peut faire et ce qu'elle ne peut pas faire par rapport à l'éradication de la pauvreté (Healey *et al.*, 2000).

Même si de nombreuses femmes avec de bas revenus sont actives économiquement et peuvent être des micro-entrepreneurs indépendants, on remarque que la majorité des lois et des institutions financières les ignorent. Souvent, les femmes entrepreneurs à petite échelle ne sont pas considérées comme un groupe important de clients par ceux qui prennent les décisions politiques. Alors qu'elles sont sur-représentées dans le secteur informel du commerce, au même titre que les hommes de ce secteur, elles ne sont pas souvent prises en compte par les décideurs politiques qui se concentrent sur des stratégies de développement du secteur officiel.

Les femmes et les hommes à faibles revenus ou les micro-entrepreneurs peuvent avoir à affronter de terribles barrages pour obtenir des services financiers. Dans certains cas, la définition des entrepreneurs visés implique que ceux-ci aient au moins un employé. Certains schémas financiers exigent que les clients soient opérationnels à temps plein, dans une petite ou moyenne entreprise (PME), pour pouvoir être candidat aux prêts, ou alors ces clients doivent être dans le secteur manufacturier plutôt que dans celui des services. Le prêt peut être pour des investissements à partir du capital fixe plutôt que sur les fonds de roulement. Les femmes sont rarement capables de consacrer tout leur temps à leur PME, à cause de leurs rôles multiples, et tendent à se concentrer dans les services et dans le secteur informel, ce qui requiert plus de fonds de roulement et moins de capital fixe.

Globalement, on peut dire que les micro-entreprises et les PME constituent le secteur privé émergeant dans la majorité des pays et établissent les fondements pour le développement de ce secteur (Hallberg, 1999). Les gouvernements s'intéressent aux politiques qui renforcent les micro-entreprises à cause du potentiel d'échelle inhérent à leur quantité et au nombre de travailleurs qu'elles emploient. De toute façon, il est crucial que ceux qui prennent des décisions politiques et les parties prenantes, consultées pendant le processus d'élaboration des politiques, puissent promouvoir les besoins des micro-entrepreneurs des deux sexes et, dans le même temps, des secteurs officiel et informel.

Dans ce chapitre, nous observons comment les questions socioéconomiques et de parité hommes-femmes concernant la microfinance peuvent être examinées au niveau macro-politique et de quelle manière celles-ci ont des effets sur les intermédiaires de microfinance et sur la capacité des femmes et des hommes à fonctionner comme micro-entrepreneurs. En plus, des stratégies sont décrites pour identifier des groupes de parties prenantes clés, impliqués dans le processus d'élaboration des politiques ou pouvant influencer ces dernières dans le secteur de la microfinance. Les ressources sont décrites et les limites liées à l'élaboration de politiques sensibles aux questions de parité hommes-femmes pour les intermédiaires sont également traitées dans ce chapitre.

5.2 Parité hommes-femmes et facteurs socioéconomiques dans les processus politiques

Les questions de parité hommes-femmes ne peuvent pas être considérées à long terme comme un simple élément supplémentaire des interventions politiques. Il est désormais évident que les questions de parité hommes-femmes forment une base à partir de laquelle sont structurés non seulement les processus sociaux et culturels mais aussi les processus économiques (Elson, 1995). Ce chapitre ne répète pas en détail les arguments qui ont été avancés au sujet de la pertinence des politiques de genre et socioéconomiques (pour une information détaillée sur les questions de genre dans la politique macroéconomique, le lecteur peut consulter Van Staveren et Elson (1995)¹³). En résumé, traiter les femmes et les hommes comme de parfaits substituts interchangeables, quand on détermine la disponibilité de travail et le type des unités de production ou de consommation, fausse les estimations. Cela peut rendre les femmes invisibles sur le plan économique. (Coehlo et Coffrey, 1996).

Une perspective attentive au genre se préoccupe bien plus vraisemblablement des femmes que des hommes du point de vue économique, et comment ces derniers réfléchissent par rapport aux activités de l'entreprise et établissent des relations. La capacité des femmes à avoir accès aux contrats économiques est limitée quand la législation de l'État ne traite pas les femmes comme des citoyens de plein droit. Un exemple fondamental, qui illustre cette situation dans certains pays, est l'accès restreint aux crédits bancaires pour les femmes simplement parce qu'elles n'ont pas de droits sur les biens familiaux. Souvent, les femmes ne peuvent pas signer de contrats de plein droit et doivent avoir un garant masculin (père, frère, mari) (Elson, 1995). Les contraintes particulières, contrôlées par les politiques au niveau macro auxquelles font face les femmes entrepreneurs à bas revenus sont exposées en **5.5.1** alors que plus de détails sur ces limites (c'est-à-dire pas seulement celles contrôlées au niveau macro) sont exposés dans le **chapitre 3** de ce guide.

Une grande variété de questions socioéconomiques affecte et influence également le processus d'élaboration des politiques au niveau macro. Les tendances démographiques, les relations commerciales, les politiques nationales d'éducation, les tendances et les données du chômage ainsi que les dépenses du secteur public ont tous différents impacts sur la capacité des hommes et des femmes à agir comme entrepreneurs. Pour évaluer l'impact des facteurs socioéconomiques en terme de politique entre les intermédiaires de microfinance, une série de questions a été formulée. Celle-ci se trouve dans le **cadre 5.1**. Elle fonctionne comme une aide pour les décideurs ou pour ceux qui cherchent à influencer le processus d'élaboration des politiques afin d'obtenir un cadre plus large de l'environnement dans lequel ils opèrent.

¹³ Voir également le manuel Macro ASEG.

Cadre 5.1 : Facteurs socioéconomiques qui peuvent influencer la prise de décision politique

- ❑ *Quelle est l'idéologie politique du gouvernement, du régime ou de la bureaucratie en place ? Est-elle par exemple centrée sur l'État, orientée vers le marché ou en transition ? Entend-elle promouvoir les femmes ?*
- ❑ *Le niveau d'intervention étatique dans les services financiers et bancaires offre-t-il de nouvelles opportunités ou est-il contraignant ?*
- ❑ *Quels sont les groupes d'intérêt qui disposent d'un pouvoir et d'une autorité pouvant affecter les décisions relatives aux opérations des IMF ? Existe-t-il des encouragements pour que ces groupes adoptent des éléments socioéconomiques et de parité hommes-femmes ?*
- ❑ *Quels sont les experts techniques qui ont accès aux connaissances spécifiques relatives aux opérations de microfinance ? Certains d'entre eux peuvent-ils influencer la prise de décision politique ? Sont-ils par exemple des individus ou des groupes de communauté des affaires ? De tels experts techniques, qui peuvent faire partie des groupes de réflexion politique, peuvent-ils devenir extrêmement sensibles aux questions de parité hommes-femmes rendant possible des politiques de microfinance ?*
- ❑ *Existe-t-il des comptes rendus (des histoires qui simplifient des situations complexes et qui sont acceptées avec le temps comme des descriptions incontestées et générales de la réalité) concernant les questions de parité hommes-femmes et/ou la microfinance qui influencent le processus de décision politique ? Par exemple : les taux de remboursement de prêts des femmes sont bien plus élevés que ceux des hommes, le personnel des banques nationales d'agriculture est démotivé, etc. De tels comptes rendus sont-ils utiles ou gênent-ils les politiques soucieuses d'équité entre les sexes ?*
- ❑ *Quand les décideurs politiques considèrent les options qui facilitent la micro-entreprise et la microfinance, en quoi ces options sont-elles radicalement différentes de celles des politiques en place précédemment ? En général, la majorité des nouvelles politiques ne sont que marginalement différentes de celles qu'elles remplacent. Il est important de s'en souvenir si on est en train de faire pression pour quelque chose de radicalement nouveau.*
- ❑ *Les politiques sont parfois plutôt « héritées » que développées à partir de zéro comme par exemple les politiques adaptées à cause de l'appartenance nationale à un groupe (Commonwealth ou OCDE). Les politiques en faveur des groupes défavorisés et de l'égalité entre les sexes peuvent-elles être facilement importées d'un autre lieu ?*
- ❑ *Dans quelle mesure les politiques nationales sont-elles influencées par les organisations internationales comme l'OMC, le FMI, la Banque mondiale, l'Union européenne, la FAO, l'ILO, l'OCDE ? Existont-t-il des thèmes, des positions politiques ou des accords qui peuvent être mis en relief pour influencer la politique nationale ? Les questions de parité hommes-femmes ont par exemple été un sujet de réflexion important lors de différents sommets (Sommet mondial pour le développement social à Copenhague en 1995, Quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing en 1995, Conférence Beijing cinq ans plus tard en 2000).*
- ❑ *Quelles sont les tendances démographiques ? Existe-t-il une forte incidence de l'exode rural qui entraîne la non-prise en compte des services financiers comme une priorité à plus long terme ? Les activités de microfinance peuvent-elles contribuer à modifier les migrations et l'émigration, à augmenter le bien-être dans des situations d'après-guerre, à faciliter l'intégration des immigrants dans leur nouveau pays ?*

Adapté de Sutton, 1999

5.3 Parties prenantes impliquées dans les décisions politiques

Une première étape, pour garantir que les questions socioéconomiques et de parité hommes-femmes sont intégrées dans les politiques concernant la microfinance, revient à identifier systématiquement les principales parties prenantes impliquées dans les décisions politiques au niveau macro et, selon le contexte, à solliciter leur participation et leurs conseils. Une **liste de contrôle des parties prenantes** est utile pour s'assurer qu'un large éventail de ces dernières est pris en compte (voir **Annexe A5.1**).

Les politiques gouvernementales financières sont généralement concentrées entre le Ministère des Finances, les autorités de surveillance des banques et/ou les organismes des opérations de bourse. Ce sont les principales parties prenantes pour tout changement politique relatif à la microfinance. Les politiques gouvernementales en relation avec l'économie rurale sont également de la compétence du Ministère de l'Agriculture.

Les politiques liées aux services financiers et aux intermédiaires de microfinance en direction des pauvres ne peuvent pas se développer à l'écart d'une large perspective sociale. Les politiques de microfinance en faveur des plus pauvres ne peuvent être considérées qu'en relation avec les politiques existant dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, des infrastructures et des investissements. Investir sur le long terme dans l'alphabétisation et l'initiation au calcul des femmes et des groupes défavorisés est par exemple nécessaire pour le développement de compétences de gestion et de comptabilité. Les coupes budgétaires en matière d'éducation peuvent affecter davantage les jeunes filles que les garçons.

Dans certains cas, le gouvernement d'un pays donné peut également avoir un plan d'action bien défini et réparti entre différents ministères au sujet des questions de parité hommes-femmes. Cependant, dans la majorité des cas, un tel plan peut être concentré au Ministère des Affaires féminines ou dans celui des Affaires sociales, avec des départements consacrés aux questions de parité hommes-femmes (s'ils existent) ou des bureaux spécialisés dans d'autres ministères comme ceux de l'Agriculture, du Travail, de l'Industrie et du Commerce. Les préoccupations de genre ne sont pas particulièrement visibles au Ministère des Finances.

Mis à part le gouvernement (et surtout le Ministère des Finances), d'autres parties prenantes, au niveau des intermédiaires financiers, sont impliquées d'une façon ou d'une autre dans la mise en place et la conduite des politiques de microfinance comme les banques, les mutuelles de crédit, les organisations multinationales, les coopératives, les syndicats de travailleurs et les ONG. Ainsi, les parties prenantes peuvent réunir différents ministères (de l'Agriculture, du Travail, du Commerce et de l'Industrie, de l'Éducation, etc.), des banques centrales, des groupes d'intérêt spécifiques (organisations d'agriculteurs, coopératives agricoles), des banques et d'autres institutions financières, des mutuelles de crédit, des ONG, le secteur privé, des « groupes de réflexion », des comités de pilotage, des experts et le secteur académique.

Identifier les parties prenantes liées aux décisions politiques, comme celles qui influencent éventuellement les politiques, peut être réalisé dans un premier temps en établissant une liste de ceux qui ont des intérêts politiques directs ou indirects dans les opérations des intermédiaires de microfinance et qui ont de l'influence. Il est essentiel de s'assurer que ceux qui représentent l'opinion des entrepreneurs pauvres, hommes et femmes, sont également impliqués dans l'élaboration des politiques. Une excellente synergie peut être atteinte en facilitant le dialogue entre les parties prenantes de la microfinance et les avocats du « genre » d'un pays donné afin d'identifier des objectifs communs, d'établir des accords et de remédier aux conflits. Un moyen supplémentaire pour stimuler l'élaboration de politiques de microfinance soucieuses d'équité entre les sexes revient à encourager les femmes sensibles à ces questions à occuper des positions stratégiques dans les institutions.

5.3.1 Comment les parties prenantes perçoivent la microfinance et les questions de parité hommes-femmes

Une fois les parties prenantes identifiées, les attentes et les opinions de ces dernières par rapport au secteur de la microfinance et au rôle des intermédiaires devraient être clairement déterminées. Les bénéfices probables de chaque groupe de parties prenantes peuvent être identifiés comme les ressources que chaque

groupe peut et veut mobiliser. Fondamentalement, les intérêts des groupes qui peuvent être en conflit avec l'établissement de services microfinanciers dans un pays donné devraient être mis en évidence.

Pour analyser les groupes de parties prenantes, un tableau à quatre colonnes peut être utilisé (FAO, 1997) pour examiner les motivations, les positions et les ressources de chacun. La première colonne établit la liste des parties prenantes, la deuxième les motivations positives de ces dernières envers les IMF, la troisième les motivations contraires et la quatrième leurs ressources. Un tableau comme celui présenté en **Annexe A5.2** pourrait être réalisé.

5.3.2 Comment les parties prenantes perçoivent-elles les réglementations microfinancières

Finalement, le coût de la réglementation et de la surveillance est souvent supporté par les clients parties prenantes, c'est-à-dire par les hommes et les femmes à bas revenus, qui peuvent déjà avoir un accès réduit aux intermédiaires à cause de trop de règlements et de services financiers coûteux est hors de leur portée.

En conséquence, les différentes parties prenantes auront une compréhension différente de la réglementation ou de la surveillance des activités de microfinance. La **réglementation** signifie que le gouvernement ou d'autres entités (la Banque centrale) définissent des règles pour fournir des services financiers, par exemple en contrôlant les normes de sécurité qui doivent être respectées. La réglementation est nécessaire pour assurer que les fonds des déposants sont sûrs. La **surveillance** signifie que certains organismes contrôlent systématiquement les fournisseurs de services financiers pour s'assurer qu'ils respectent les règles définies. Si ces derniers ne devaient pas s'y conformer, ils seraient contraints de modifier leurs pratiques ou devraient fermer. Une surveillance efficace s'accompagne généralement de mécanismes d'application. L'**auto-surveillance** se réfère à une situation où les organismes microfinanciers créent eux-mêmes une entité dont la responsabilité est de les réglementer. Un certain nombre d'autres possibilités de surveillance directe existent : surveillance déléguée, de second rang, agences d'évaluation informelles, assurance des dépôts et garanties bancaires (Adapté du CGAP, *Occasional Paper* n° 4, 2000).

Les principales questions au niveau politique sont :

- (a) Pour quelles raisons la réglementation est-elle nécessaire pour les IMF ?
- (b) Qui réglemente le mieux et pourquoi ? (Les points de vue des parties prenantes sur ces questions seront différentes selon leurs besoins et leurs intérêts.)
- (c) Quels types de réglementation et de système de surveillance sont-ils appropriés au secteur de la microfinance dans un pays particulier ou pour un groupe spécifique de clients ?

Comme le secteur de la microfinance est relativement nouveau, les gouvernements peuvent ne pas avoir établi une réglementation et des systèmes de surveillance adéquats. De la même façon, il peut ne pas exister de modèles appropriés venant d'autres pays.

Les opinions des parties prenantes changent également selon le type d'IMF qui doit être réglementé : des IMF seulement de crédit ou des organisations associatives ? La taille des IMF a aussi son importance. Un courant de pensée prône que les IMF qui ne s'occupent que de crédit ne devraient être objets ni de réglementations, ni de surveillance, et que celles qui s'occupent de petits dépôts dans des zones reculées ne devraient pas être interdites de telles activités qui sont trop modestes et trop lointaines pour être facilement contrôlées et réglementées.

Apparemment, certaines IMF ont souvent réussi simplement parce que, comme ONG, elles n'étaient pas réglementées et ainsi étaient libres d'innover. En conséquence, la réglementation peut parfois faire office d'obstacle à l'expérimentation et à l'innovation (même si, inversement, l'absence de réglementation peut conduire à des pratiques peu scrupuleuses). C'est pourquoi certains groupes de parties prenantes des ONG IMF estiment que la réglementation ne doit pas s'appliquer aux IMF qui mènent des programmes de micro-crédit mais qu'elle doit au contraire exister pour les institutions qui mobilisent l'épargne.

D'autres groupes de parties prenantes préconisent qu'un créneau régulateur spécial pour les IMF de crédit est approprié dans certains pays alors que dans d'autres ce pourrait être prématuré et avoir des répercussions négatives sur le développement du secteur naissant de la microfinance (Peck-Christen et Rosenberg, 1999).

Étant donné que le secteur de la microfinance est en plein essor, beaucoup dépend du contexte du pays, de l'environnement et du groupe de clients avec lequel il est en train d'évoluer. En général, davantage d'expérimentations et les « meilleures pratiques » sont requises pour adopter et développer de nouveaux modules.

La réglementation et la surveillance des IMF peuvent être également extrêmement coûteuses du point de vue du temps comme l'illustre l'exemple philippin du **cadre 5.2**. Elles peuvent l'être encore plus dans des pays où les ressources manquent pour soutenir les systèmes de réglementation et de surveillance.

Les IMF et le gouvernement sont les parties prenantes majeures pour l'élaboration d'une réglementation. Leurs motivations possibles en faveur de la réglementation, de la surveillance et de modèles d'application doivent être examinés par toutes les parties prenantes et surtout par les groupes de clients. Une des méthodes possibles consiste à réaliser un tableau comme celui de l'**Annexe A5.3** afin de chercher à déterminer quelles sont les motivations en faveur de ou contre la réglementation.

Simultanément à un environnement régulateur sain pour les opérations de microfinance, il est nécessaire de définir un cadre politique. Celui-ci devrait être favorable aux groupes désavantagés de la société et reconnaître aussi la nécessité qu'il y a à inclure les clients du secteur informel. Une question critique pour les décideurs politiques reste de savoir quelles politiques sont nécessaires pour faciliter l'entrée des femmes très pauvres dans les finances urbaines et rurales et, à partir de là, la participation de ces dernières au marché. La structure politique globale doit promouvoir de façon efficace une médiation financière, ce qui inclut des politiques financières qui encouragent les marchés ruraux à être compétitifs et à distribuer des bénéfices sociaux.

L'accent est mis sur une série d'éléments possibles, pour un environnement macroéconomique favorable, dans le **cadre 5.3**.

Cadre 5.2 : les banques rurales aux Philippines

Les banques rurales représentent les plus petits intermédiaires autorisés aux Philippines. Leurs opérations concernent l'épargne et le crédit et sont supervisées par la Banque centrale. Les dépôts dans les banques rurales sont protégés par un plan national d'assurance des dépôts. Fin 1997, plus de 820 banques rurales servaient un demi-million de clients à bas revenus dans un pays de 65 millions d'habitants. Avec seulement 2% des actifs de tout le système bancaire, elles représentaient 83% des institutions que la Banque centrale devait contrôler. Par conséquent, les ressources, du département de surveillance de la Banque centrale a été très sérieusement mis à contribution, à la limite de ses possibilités. En 1996, 200 inspecteurs ont été assignés aux banques rurales mais, comme précédemment, leur nombre est resté insuffisant.

De façon à limiter le nombre de banques rurales et ainsi alléger la charge de surveillance, le montant minimum de capitalisation a été multiplié par dix, passant de 100000 à 1 million de dollars.

Cette expérience montre que, dans une perspective de réglementation gouvernementale, un capital minimum élevé doit être établi pour limiter les demandes aux autorités régulatrices. Cependant, la question de l'impact d'une telle décision sur les clients ruraux à bas revenus reste d'actualité. Il est probable que le nombre de banques rurales diminue et, en conséquence, il deviendra plus coûteux pour les clients de ces dernières d'y avoir un compte.

Adapté de CGAP, Occasional Paper n° 4, 2000.

Cadre 5.3 : Un environnement macroéconomique favorable

Des éléments pouvant contribuer à un environnement macroéconomique favorable sont présentés ci-dessous.

La question clef est de savoir si ces éléments affectent différemment les hommes et les femmes ?

- *Reconnaître que les marchés nécessitent une intervention politique pour établir des règles de base.*
- *Une certaine déréglementation du secteur financier, pré requis essentiel pour un développement microfinancier étendu dans de nombreuses économies pauvres (Remenyi, 1997).*
- *Les lignes directrices, les procédures et les standards de documentation doivent être approuvés par les secteurs formel et informel de la microfinance.*
- *Des procédures d'enregistrement des entreprises et des IMF sont nécessaires. Dans certains pays, elles sont excessivement compliquées, bureaucratiques, lentes et coûteuses. En Croatie, par exemple, les étapes nécessaires à l'enregistrement d'une coopérative sont très nombreuses, ne garantissent pas l'approbation du projet et il faut attendre la réponse au moins 60 jours (Tsilikounas, 2000).*
- *Une définition politique de la taille des entreprises (micro, petites, moyennes, grandes) devrait être établie ainsi que des mesures appropriées pour soutenir chaque catégorie.*
- *Une politique de respect de l'enregistrement des entreprises devrait garantir que les opportunités du marché ne sont pas perdues. En République de Macédoine, il existe 49 procédures bureaucratiques à remplir avant d'enregistrer une entreprise (ESA, 2000). En Arménie, la majorité des entreprises doivent se faire enregistrer à Erevan, ce qui prend du temps et coûte cher pour ceux qui habitent en province (USAID, 2000).*
- *Des politiques des prix qui reflètent les taux d'intérêt et les droits fixés par le marché doivent être encouragés par le gouvernement. Cela permettra aux IMF de mettre en place le niveau de taux d'intérêt dont elles ont besoin pour devenir pérennes.*
- *Insister sur l'importance de la mobilisation des dépôts locaux et sur la relation efficace entre les épargnants et les emprunteurs de façon à ce que le système ne soit pas dominé par les seconds (FAO, 1998). Dans de nombreux pays, les institutions bancaires ont affronté de sérieux problèmes, comme la banqueroute et la difficulté de sauvegarder les dépôts, qui peuvent dépendre de l'étendue des interventions des autorités publiques (ces dernières peuvent se limiter aux systèmes d'épargne moins officiels et non réglementés).*
- *Garantir que les IMF n'opèrent pas dans un flou légal qui leur confère une image peu fiable quant à leurs capacités pour assurer la sécurité des dépôts (Remenyi 1997). En Croatie, par exemple, les ONG ont été exclues de tout exercice d'activités de microfinance (Tsilikounas, 2000).*
- *Permettre aux IMF d'offrir des produits d'assurance accessibles dans les domaines de la santé et des retraites, sur la vie, comme protection agricole, etc.*
- *Des taxes incitatives pour encourager les activités des micro-entreprise. En Croatie, par exemple, l'imposition sur les profits et les taxes payées par le personnel pour assurer les coopératives d'épargne et de crédit n'incitent pas à créer de telles coopératives. Les employés paient 50% de leur salaire en taxes et la coopérative doit elle-même payer les salaires du personnel, ce qui fait qu'entre 70% et 100% du salaire brut est payé en taxes. De plus, les impôts sur le profit sont réexaminés chaque année par le Ministère des Finances et varie entrent 15 et 35% (Tsilikounas, 2000).*

5.3.3 Implications du processus de réglementation pour les différentes parties prenantes

Réguler les opérations de microfinance avec le souci de l'équité entre les sexes représente un défi et la manière de le faire varie selon les contextes nationaux. Comme cela a déjà été évoqué, faciliter le dialogue entre les « régulateurs » de la microfinance au niveau politique et ceux qui défendent les clients et les clientes des effets de ces réglementations peut être une stratégie efficace. La mise en place d'un cadre régulateur a différentes implications pour les groupes de parties prenantes. Le **tableau 5.4** met en relief ce qu'implique un cadre sensible aux questions de parité hommes-femmes aux niveaux macro, intermédiaire et client et ce qui pourrait être poursuivi pour une politique nationale de microfinance sensible aux questions de genre.

Tableau 5.4 : Implication d'un cadre régulateur favorable à des politiques de microfinance sensibles au genre aux niveaux macro, intermédiaire et terrain		
Les gouvernements doivent :	Pour les IMF, un cadre régulateur implique :	Pour les clients des IMF, un cadre régulateur signifie :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ concevoir des politiques de facilitation pour les IMF comme pour leurs clients ; ▪ concevoir une législation qui encourage la participation économique des femmes ; ▪ travailler de façon intersectorielle avec les ministres concernés par les questions de parité hommes-femmes en élaborant des réglementations soucieuses des catégories particulières d'hommes et de femmes à bas revenus ; ▪ encourager le soutien du secteur privé, des donateurs et d'autres intermédiaires ; ▪ financer parfois des programmes importants jusqu'à ce que ces derniers deviennent indépendants et durables financièrement ; ▪ faciliter les services sans les subventionner. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ que soient fournies des règles transparentes et applicables de surveillance et de réglementation pour insister sur l'adhésion aux standards de fonctionnement ; ▪ que soient établis un seuil d'entrée bas pour les IMF et un capital minimum pour faire partie du système officiel ; ▪ que soient aidées des IMF de tailles et de types différents à cause de l'existence de tout un éventail de structures légales ; ▪ que les IMF aient une marge de manœuvre suffisante pour pouvoir continuer à expérimenter de nouveaux produits pour leurs clients hommes et femmes ; ▪ que des incitations puissent être offertes aux IMF. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ que les clients peuvent avoir accès aux services de microfinance comme le crédit, les polices d'assurances et les services de développement des affaires ; ▪ qu'un traitement égalitaire des hommes et des femmes peut dès lors être voté ; ▪ que des activités économiques non-officielles peuvent être reconnues ; ▪ que les activités rémunératrices de certains groupes de parties prenantes sont examinées par rapport à leur lien à l'économie du foyer ; ▪ que des procédures d'enregistrement des entreprises plus simples et moins coûteuses peuvent exister ; ▪ que des encouragements fiscaux existent pour les activités liées aux entreprises.

5.3.4 Analyse des changements politiques ayant des effets sur les prévisions de microfinance

Les politiques peuvent parfois changer de façon à gêner le développement du secteur de la microfinance. Il est important d'analyser les raisons qui déterminent le changement et de vérifier si de nouveaux changements sont possibles plus tard. En Croatie, par exemple, les ONG ne sont pas autorisées à mener des activités de microfinance. Les banques et les coopératives d'épargne et de crédit sont désormais les seules institutions autorisées à fournir des services financiers. Tout est sous le contrôle du Ministère des Finances et se trouve être régulé par une loi de 1998. Cette loi en remplace une autre, plus flexible, de façon à éviter la fraude. Le **tableau 5.5** met en relief un cadre pour l'examen des changements politiques et des implications qui en résultent pour les IMF.

Tableau 5.5 : Changements politiques en Croatie influençant le secteur de la microfinance			
Article de loi	Loi de 1989	Loi de 1998	Implications pour les hommes et les femmes
Nécessité d'enregistrement des coopératives d'épargne et de crédit :	- 10 fondateurs ou 20 personnes physiques.	- 30 personnes physiques.	Enregistrer l'organisation est difficile et coûte cher.
Capital social pour l'enregistrement:	- aucun minimum spécifié.	- capital minimum exigé de 100000 Kuna.	Le capital exigé est trop élevé.
Approbation de l'enregistrement émis par :	- la Chambre de commerce seule.	- le Ministère des Finances et ensuite la Chambre de commerce.	Procédure trop rigide.
Compétences exigées chez les gérants :	- aucune spécification.	- spécifiées par la loi, approbation ministérielle pour la sélection des gérants.	Le processus est lourd et inefficace. Il encourage également le népotisme. Les femmes ont moins la possibilité que les hommes d'être perçues comme un choix logique pour gérer une institution financière.
Procédures comptables exigées :	- peuvent être sous-traitées.	- doivent être incluses dans les institutions d'épargne et de crédit. - des compte-rendus annuels sont envoyés au Ministère des Finances et peuvent être contrôlés par la brigade financière.	Les pratiques malhonnêtes et les abus peuvent ainsi être encouragés. Un coût supplémentaire dans la marche des affaires est ainsi constitué.
Entités dans la coopérative :	- assemblée seulement spécifiée.	- assemblée composée des membres et du conseil de surveillance.	Les femmes occupent rarement les positions supérieures.
Exigences en matière de capital social dans la coopérative :	- aucune.	- maintien constant d'un fonds de 100000 Kuna pour garantir la solvabilité et éviter la banqueroute.	Il est inutile d'atteindre cette somme.

5.4 Ressources pour une politique sensible aux questions de parité hommes-femmes

Dans ce chapitre, nous examinons les ressources et les contraintes en terme de réalisations politiques de microfinance. Les politiques nationales favorables qui réglementent les IMF forment une ressource importante. Des données ventilées par sexe sont souvent exigées avant que ces politiques soient développées. Les ressources sont également exigées pour mettre en place des politiques nationales favorables. Mis à part le gouvernement, le secteur privé et les donateurs offrent des ressources pour la mise en place des politiques.

5.4.1 Données ventilées par sexe

Les données ventilées par sexe sont une ressource très utile pour prendre des décisions politiques soucieuses d'équité entre les sexes et constituent un point de départ pour garantir l'introduction des questions socioéconomiques et de genre au niveau politique. Les dirigeants gouvernementaux déclarent souvent que pour restructurer leurs politiques et leurs budgets ils ont besoin de ces données. Les statistiques désormais disponibles varient selon les pays et les régions¹⁴. Au niveau macro les principales questions sont : Qui utilisera les données et de quelle façon ? De telles informations et données sont-elles déjà réunies ? Qui se chargera de la collecte d'une telle information si cette dernière n'est pas déjà disponible ? Qui la compilera ? Qui paiera pour la compilation et l'analyse des données ? Comment peut-on avoir la garantie que seules les données actuelles et essentielles sont collectées ? Comment diffuser cette information avec efficacité ?

5.4.2 Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre politique

Développer des politiques est généralement plus simple que mettre en œuvre ces dernières. Avec le développement de politiques favorables aux intermédiaires de microfinance, une des principales questions que les décideurs politiques doivent se poser revient à savoir quelles ressources doivent être mobilisées. Les ressources que les groupes de parties prenantes majoritaires apportent afin de garantir l'égalité entre les sexes dans les politiques qui ont des effets sur les opérations de microfinance, peuvent être vérifiées en conduisant une analyse comme celle présentée dans l'**Annexe A5.2** au sujet des ressources, des positions et des raisons des parties prenantes.

5.4.3 Ressources pour le secteur privé

Les cinq premières firmes mondiales¹⁵ avaient en 1998 un revenu combiné de 708,9 milliards de dollars, ce qui représente plus du double du PIB des 100 pays les plus pauvres (Utting, 2000). Ayant réalisé qu'elles représentent les institutions les plus puissantes et les plus riches du monde, de nombreuses firmes sont en train de changer leur relation avec les parties prenantes et établissent une attitude de responsabilité sociale vis-à-vis de ces dernières. Cette attitude a dominé pendant le Sommet du micro-crédit qui a eu lieu à Washington en 1997. De nombreuses sociétés industrielles et financières soutiennent aujourd'hui activement le secteur de la microfinance, avec notamment des interventions au niveau macro.

5.4.4 Ressources des donateurs

Les donateurs octroient souvent des subventions, des fonds et des garanties pour les prêts, y compris des capitaux, pour mettre en place des intermédiaires de microfinance¹⁶. En terme politique, les donateurs influencent dans de nombreux cas la législation et les réglementations. Cela peut être positif, surtout si les donateurs sont sensibles aux questions de parité hommes-femmes dans le secteur de la microfinance.

¹⁴ Des guides de la FAO sont disponibles pour aider à la collecte de données sensibles au genre.

¹⁵ General Motors, DaimlerChrysler, Ford Motors, Wal-Mart Stores et Mitsui.

¹⁶ Les ressources des donateurs pour les opérations des IMF sont mises en relief dans le chapitre 4, sous-chapitre 4.1.4.

De nombreux donateurs multilatéraux et bilatéraux comme le PNUD, la Banque mondiale/CGAP, l'Agence suisse pour le développement et la coopération (Swiss Agency for Development and Cooperation - SDC), l'USAID et la GTZ font désormais la promotion des « meilleures pratiques » en microfinance. Il s'agit de principes et de procédures qui ont fait preuve d'efficacité et de succès dans différents contextes et se révèlent être nécessaires pour garantir que les IMF opèrent durablement. Ces « meilleures pratiques » sont une ressource importante et peuvent être utilisées dans l'élaboration de politiques.

Dans certains pays, les donateurs se réunissent régulièrement pour échanger des informations au sujet de leurs programmes d'aide au développement du secteur des PME, notamment en matière de microfinance. Ces rencontres peuvent parfois se transformer en véritables occasions pour faire pression au niveau macro de façon à obtenir des politiques favorables.

5.5 Contraintes de la politique sensible aux questions de parité hommes-femmes

En général, un plan gouvernemental cohérent, qui a pour but une réduction de la pauvreté avec un souci d'équité entre les sexes et dans lequel la microfinance joue un rôle, peut aider les IMF à opérer efficacement. Certains aspects particuliers de la politique, comme le budget gouvernemental, peuvent être considérés plus systématiquement à travers une perspective sensible aux questions de parité hommes-femmes. Le travail effectué dans de nombreux pays sur les budgets gouvernementaux le prouve. Une analyse de ces derniers, sensible au genre, évalue leur impact du point de vue de la parité hommes-femmes. Il s'agit d'une première tentative de lecture des finalités du budget, en relation avec l'impact de ce dernier sur les hommes, les femmes et les différents groupes de la société (Buelender et Sharp 1998).

Il est évidemment plus simple de défendre une stratégie de réduction de la pauvreté sensible aux questions de parité hommes-femmes que de la mettre en place. De nombreuses contraintes apparaissent. Les gouvernements font face à des contraintes en terme de budget consacré aux différents secteurs et aussi à cause de la situation économique à laquelle ils sont confrontés. Dans de nombreux pays, les contraintes économiques ont provoqué des coupes budgétaires dans les attributions aux institutions financières rurales, entraînant une plus grande dépendance de ces dernières aux structures du marché. En microfinance, le rôle croissant du gouvernement consiste à faciliter, catalyser et, dans le même temps, utiliser le soutien du secteur privé. Ainsi, les gouvernements doivent être conscients que, globalement, les contraintes relatives aux questions de parité hommes-femmes qui affectent l'accès au marché, l'entrée et la participation de différents groupes sociaux dans une économie et les contraintes auxquelles font face les IMF résultent de leurs politiques.

5.5.1 Contraintes affrontées par les femmes à bas revenus à cause de politiques insensibles au genre

Les contraintes affrontées par les femmes à bas revenus doivent être examinées avec attention afin de déterminer ce qui peut être du ressort du gouvernement et ce qui concerne le secteur privé. Les entrepreneurs peuvent par exemple avoir un faible contrôle des prix, des marchés et des matières premières. Une étude sur une industrie à petite échelle de filets et de hamacs au Brésil a montré que de nombreux petits producteurs compétents n'ont pas accès aux matières premières ce qui constitue une contrainte bien plus importante que l'accès à la formation (Mayoux, 1995).

Si les planificateurs connaissent les restrictions auxquelles les hommes et les femmes font face, il devient alors plus facile de développer des politiques de microfinance favorables aux questions de parité hommes-femmes. Certaines des contraintes qui affectent particulièrement les femmes ou les entrepreneurs très pauvres et dont les planificateurs au niveau macro doivent être conscients sont mis en relief ci-dessous¹⁷. De toute façon, il ne suffit pas d'être conscient de ces contraintes, il faut passer à l'action.

¹⁷ Les contraintes qui affectent les femmes dans leurs activités quotidiennes sont soulignées en 5.5.2.

- **Accès aux marchés :** Selon la mobilité sociale des femmes, la distance qui sépare ces dernières des marchés peut être une contrainte. À cause de leurs responsabilités domestiques et éducatives, les horaires du marché peuvent affecter la vente des produits. L'existence de moyens de transport à des prix compétitifs, tout comme l'information au sujet des marchés, ont des effets sur les hommes comme sur les femmes. L'exclusion des femmes des marchés, dans certains pays comme le Bangladesh, constitue un obstacle à la productivité de ces dernières. Des stratégies d'inclusion pour dépasser ces contraintes peuvent être une méthode simple et efficace pour augmenter le contrôle des femmes sur les services financiers, développer la présence publique et la confiance en elles-mêmes de ces dernières.



Qui contrôle l'accès au marché ? (source : IIRR 1998)

- **Entrée et participation à des activités de micro-entreprise :** La façon selon laquelle un fournisseur peut mettre sur le marché ses marchandises peut être un facteur contraignant pour les entrepreneurs à petite échelle. Les acheteurs peuvent par exemple accepter seulement des livraisons d'une certaine quantité ou alors des quantités moindres mais à un prix unitaire inférieur. Les petits producteurs, qui ont des quantités réduites et irrégulières d'excédents à mettre sur le marché, ou qui n'ont pas les moyens de s'y rendre régulièrement, font face à un coût de transaction comparable à celui des autres producteurs. Dans une perspective macro-politique, de nombreuses marchandises identifiées pour accroître la production sont réalisées par des femmes mais, à cause des coûts de transaction élevés, les primes sur les prix n'atteignent pas les travailleurs et les profits vont aux grossistes.
- **Contraintes salariales :** Les disparités de salaire entre les hommes et les femmes ne peuvent pas toujours être expliquées par la différence d'activité productrice ou de tâche. Les salaires féminins reflètent souvent le fait que la valeur socioculturelle attribuée au travail féminin est plus basse, ce qui est en soit un obstacle. D'autre part, les femmes ont également des difficultés supplémentaires pour participer à un travail à cause de leurs responsabilités domestiques, ce qui est significatif en terme de taux de participation de la force de travail « officiel ».
- **Propriété des actifs et du capital :** Comme cela a déjà été vu dans d'autres chapitres, de nombreux pays mènent des politiques qui exigent des garanties pour pouvoir emprunter aux agences gouvernementales. La terre est privilégiée comme garantie, ce qui pose un sérieux problème aux femmes dans les pays où celles-ci ne peuvent pas en hériter ou en posséder. C'est particulièrement le cas en Afrique et en Asie. Même lorsqu'elles héritent d'une terre, les femmes peuvent avoir des difficultés pour obtenir des preuves légales de leur propriété comme l'exigent les banques. Les femmes à bas revenus peuvent éprouver des difficultés pour obtenir des documents de la part des agences d'enregistrement des terres. Elles ne sont pas familiarisées aux procédures légales et ne sont pas habituées à avoir affaire avec des fonctionnaires masculins. Elles sont plus souvent analphabètes que les hommes et ne peuvent pas remplir seules les formulaires. Elles peuvent manquer de liquidités pour régler les frais ou payer les fonctionnaires corrompus. Le plus souvent, elles n'ont pas le temps de retourner régulièrement dans différents organismes. De tels goulots

d'étranglement bureaucratiques représentent les principaux problèmes pour les clients de la microfinance et surtout pour les femmes (WWB, 1994).

- **Disparités au niveau éducatif :** Environ 565 millions de femmes sont analphabètes à travers le monde, principalement dans les zones rurales. Ces femmes ne peuvent pas signer en leur nom ou remplir un formulaire. Leur déficit en matière d'enseignement les empêche dans de nombreux cas de gagner de l'argent ou d'avoir accès à des services financiers. La non-alphabétisation de ces femmes quand elles étaient plus jeunes est le résultat de toute une série de facteurs dont le besoin de travail des filles à la maison, des attitudes qui dévaluent l'éducation de celles-ci, les peurs relatives à leur sécurité hors du foyer et le manque de moyens pour payer leur éducation. Les recherches montrent cependant que l'éducation des jeunes filles offre de nombreux bénéfices (Haddad et Smith, 1999). Le gouvernement a comme rôle d'établir une politique efficace permettant de dépasser les contraintes qui pèsent sur l'éducation des jeunes filles.

5.5.2 Contraintes affrontées par les IMF à cause de la politique

Les intermédiaires de microfinance peuvent faire face à un certain nombre d'obstacles au niveau politique. Ils sont par exemple souvent incapables d'augmenter l'échelle de leurs opérations quand les politiques sont défavorables. La politique macroéconomique s'applique à des problèmes monétaires, fiscaux et de taux de change. De telles politiques peuvent avoir un impact différent sur les questions de parité hommes-femmes selon la structure de l'économie et les rôles des hommes et des femmes. Les politiques gouvernementales en relation avec la microfinance ne peuvent pas être examinées de façon isolée. L'accès à la formation de gestion d'actifs et de planification des affaires doit être disponible et plus important pour être accessible aux hommes et aux femmes. La politique est également associée aux réformes légales (occupation et location des terres) qui peuvent être nécessaires pour que les hommes et les femmes aient les mêmes opportunités et pour que s'appliquent les régulations relatives aux remplacements de garanties collatérales pour les prêts.

Les IMF font face à d'autres contraintes au sens où leurs opérations sont contrôlées au niveau gouvernemental comme par exemple l'amélioration des infrastructures rurales qui peut être nécessaire pour que les clients puissent avoir accès aux marchés. Il a été démontré dans de nombreux pays que les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes exigences au sujet des infrastructures de transport.

Plus généralement, les IMF doivent affronter des contraintes relatives à leur expansion et déterminées par l'environnement macroéconomique global :

- **Contraintes macroéconomiques :** Les taux d'inflation élevés diminuent la véritable valeur du capital et réduisent celle des remboursements de prêts. En conséquence, les IMF doivent, pour affronter les taux d'inflation, faire payer des taux d'intérêt très élevés à leurs clients ou accorder des prêts à très court terme. De plus, les clients ne souhaitent pas épargner quand l'inflation est très forte et, durant ces périodes, les IMF limitent parfois leurs services aux seules formations liées aux affaires.
- **Obstacles pour les ONG engagées dans des opérations de microfinance :** Les réglementations qui interdisent la mobilisation de l'épargne de la part de celles-ci, les limites imposées par les gouvernements quant à la taille des prêts qu'elles peuvent accorder aux clients à bas revenus, les limites sur les taux d'intérêt qu'elles peuvent faire payer aux emprunteurs et le montant des fonds qu'elles peuvent recevoir de sources extérieures.

La WWB a établi une liste des obstacles rencontrés par les politiques à partir d'une enquête menée auprès des membres des IMF affiliées (WWB, 1994). Certaines des contraintes relevées en relation avec les politiques gouvernementales sont présentées ci-dessous et il faut être conscient que ces obstacles ont des répercussions différentes en matière de parité hommes-femmes.

- les réglementations gouvernementales interdisent aux ONG de mobiliser des fonds ;
- la perception de la part du gouvernement que les ONG entrent en compétition avec ses programmes ;
- les limitations gouvernementales en matière de taille des prêts des ONG ;
- les limitations gouvernementales quant aux taux d'intérêt que les ONG peuvent faire payer ;
- les restrictions gouvernementales en matière de financements que les ONG peuvent recevoir d'agences extérieures ;
- les taux d'inflation élevés ;
- les politiques monétaires restrictives qui limitent les fonds prêtés par les banques.

5.6 Pour une politique soucieuse d'équité entre les sexes : saisir les opportunités

De nombreuses actions peuvent être menées de façon à augmenter les opportunités pour des politiques de microfinance soucieuses d'équité entre les sexes. Toute une série d'outils et de ressources est fournie en annexe pour :

- **Analyser des relations politiques pour augmenter la sensibilité aux questions de parité hommes-femmes :** Des cadres politiques doivent être analysés de façon à mieux prendre en compte ce qui se joue sur le terrain. Des questions doivent par exemple être posées pour envisager comment la capacité des femmes à développer une petite entreprise est affectée par les différences législatives sexospécifiques en matière de succession, de divorce ou de droit de propriété. La question de savoir comment un cadre politique peut faciliter le commerce ambulante est un autre problème, surtout dans les pays où la majorité des vendeurs de rues sont des femmes. Une manière utile d'observer de quelle façon les contraintes et les ressources entrent en relation avec les IMF et les clients, du point de vue de la politique, revient à considérer les liens entre ces questions. Mettre l'accent sur l'interdépendance entre ces questions à différents niveaux permet de diagnostiquer où des problèmes se vérifieront dans la mise en œuvre des politiques et à quel niveau ces problèmes devront être traités. L'**Annexe A5.4** peut être utilisée pour examiner de quelle manière les politiques entrent en relation avec les IMF et au niveau des clients. Ces connexions doivent être examinées en relation avec les contraintes particulières auxquelles les femmes à bas revenus doivent faire face par rapport aux services financiers (cf. **chapitre 3**).
- **Encourager les analyses budgétaires soucieuses d'équité entre les sexes :** Tirer des enseignements des expériences de budgets gouvernementaux prenant en considération les questions de parité hommes-femmes qui existent dans de nombreux pays (par exemple en Australie, en Afrique du sud, au Mozambique, en Tanzanie, au Sri Lanka et à la Barbade). Elson (cité dans Buelender et Sharp, 1998) a suggéré un éventail d'outils¹⁸ qui peuvent être utilisés pour une analyse budgétaire sensible au genre comprennent :
 - l'évaluation des politiques soucieuses d'équité entre les sexes ;
 - l'évaluation des bénéficiaires ventilée par sexe ;
 - l'analyse des effets des dépenses publiques ventilée par sexe ;
 - l'analyse des effets des taux ventilée par sexe ;
 - l'analyse de l'impact du budget dans le temps ventilée par sexe ;
 - le cadre de politique économique sensible au genre à moyen terme ;
 - les bilans budgétaires sensibles aux questions de parité hommes-femmes.

¹⁸ Pour des informations détaillées au sujet du fonctionnement dans la pratique des budgets ventilés par sexe et des exemples de telles analyses voir : <http://www.thecommonwealth.org/gender/> ou bien <http://www.unctad.org/en/docs/poldcm74.en.pdf>

- **Encourager la mise en œuvre de politiques soucieuses d'équité entre les sexes :** Les politiques sensibles au genre, qui régissent les activités des entreprises et les opérations de microfinance, peuvent changer de priorité au cours du cheminement bureaucratique. En général, les politiques sont mises en pratique par des intermédiaires : banques, institutions de microfinance, ONG, autorités locales, tribunaux, police, services sociaux et bureaux judiciaires. Les décideurs politiques peuvent refuser de prendre la responsabilité de la mise en œuvre pratique « sur le terrain ». Si l'action menée est un échec, ils peuvent en faire le reproche aux facteurs bureaucratiques plutôt qu'aux raisons politiques. L'**Annexe A5.5** présente quelques questions qui peuvent être prises en compte dans la perspective de la mise en œuvre de politiques de microfinance soucieuses d'équité entre les sexes.
- **Garantir une mise en pratique politique en relation avec les activités des entreprises sur le terrain :** Au niveau des clients, mis à part quand il existe une politique globale soucieuse d'équité entre les sexes, des politiques particulières du gouvernement sont nécessaires afin d'assurer l'apparition d'un esprit d'entreprise chez les hommes et les femmes, ce qui donne l'opportunité aux gouvernements d'augmenter la croissance. Les questions présentes dans l'**Annexe A5.6** peuvent être utilisées comme point de départ pour considérer les différents types d'actions et de politiques qui influencent les activités des micro-entreprises sur le terrain. Les actions doivent être développées de façon à aider tous les clients, les hommes comme les femmes.
- **Associer clairement la mise en œuvre des politiques et les opérations des IMF :** Dans le **chapitre 4**, les intermédiaires de microfinance ont été examinés en détails. Les décideurs politiques peuvent cependant utiliser les questions de l'**Annexe A5.7** comme point de départ pour évaluer comment les IMF mettent en œuvre leurs politiques, quelles politiques ces dernières utilisent et si ces politiques sont opérationnelles dans le plan de développement national global. Il est important de lier explicitement la mise en pratique aux opérations des IMF.
- **Faciliter la mise en réseau des questions politiques :** Si les politiques de microfinance n'existent pas dans un pays, différentes mesures peuvent être prises pour constituer des réseaux, de façon à chercher des exemples de politiques effectives. L'**Annexe A5.8** souligne quelques méthodes pour faciliter la mise en réseau des questions de politique de microfinance. Dans le **chapitre 4**, section **4.6.2**, des suggestions sont proposées pour envisager comment les IMF elles-mêmes peuvent faire pression pour changer les politiques.